

DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES
(DGRCDÉ- Direction du marché du carbone)

| RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | |
|--------------------------------|--|
| Titre du projet | Réduction d'émissions de GES aux LES et LET de La Lièvre |
| Code du projet | LE002 |
| Période de projet | 2018-01-01 au 2018-12-31 |
| Protocole applicable | Protocole 2 - Lieux d'enfouissement - Destruction du CH ₄ |

| SUJET |
|---|
| Délivrance de crédits compensatoires à la suite de l'analyse du rapport du projet et du rapport de vérification soumis par le promoteur |

| DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR LE PROMOTEUR |
|--|
| Rapport de projet Rapport de vérification externe |

| DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES |
|---|
| Nombre de crédits compensatoires demandés par le promoteur : 7 115 |
| Nombre de crédits compensatoires octroyés : 7 051 de millésime 2018 |
| Nombre de crédits compensatoires versés au promoteur : 6 839 |
| Nombre de crédits compensatoires versés dans le compte d'intégrité environnementale : 212 |
| Date de la délivrance : 2019-07-24 |
| Explications : Pour une portion de la période de délivrance, la précision de l'analyseur de méthane ne respectait pas le seuil prescrit dans le protocole. La quantité de crédits compensatoires correspondant à cette imprécision pour la période identifiée a été calculée conformément au protocole 2 du RSPEDE et soustraite de la quantité demandée. Tel que prévu à l'article 70.20 du règlement, 3 % des crédits compensatoires octroyés ont été versés dans le compte d'intégrité environnementale du ministère. |